









Guide formulaire interactif :



1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre ordinateur :

-  Utiliser le navigateur « Firefox » () → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
-  Cliquer le bouton « Télécharger » () → Situé en haut à droite du navigateur ;

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

-  Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC () → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
-  Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement ( ou )

 **Conseils pour l'envoi du formulaire** ( ou ) :

-  Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
-  Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;




Informations générales :

Pour une délivrance d'une qualification de vol de nuit associée à la délivrance d'une licence PPL(A/H) → Se référer au formulaire : **39i-Formlic** (Disponible : [ICI](#))

Pièces à fournir :

- Copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- Copie de la licence conforme à la Part FCL (sauf en cas de délivrance simultanée de la licence ou d'une conversion de licence nationale en licence conforme à la Part FCL).

Envoi du dossier :

- **Pour les licences de pilotes privés**, vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives (courrier ou mail) au bureau des licences (DSAC-IR) la plus proche de votre domicile (Liste DSAC-IR : [Ici](#))
- **Pour les licences de pilotes professionnels**, vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives par :
 -  Courrier à l'adresse suivante : DGAC, DSAC/Direction Personnels Navigants –Pôle Licences, 50 rue Henry Farman, 75720 PARIS CEDEX 15.
 -  Mail à l'adresse suivante : dsac-guichet-en-ligne-bf@aviation-civile.gouv.fr
-  Dans le cadre de la délivrance de la QC/QT couplée à la délivrance d'une licence professionnelle, le dossier doit exclusivement être envoyé à Paris-Farman.

Informations sur le navigant :

1/3. Information sur le candidat :					
Nom de naissance ¹	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M		Nom d'usage (Si différent de ¹)		
Prénom(s)		Date de naissance		Lieu de naissance	
Adresse		Commune		Code postal	
Téléphone(s)		Courriel			
N° licence :		Pays de résidence			
Nombres d'heures de vol sur : <input type="checkbox"/> Avion <input type="checkbox"/> Hélicoptère			En tant que PIC		

2/3. Expérience minimum requise :	
Sur avion : <input type="checkbox"/> Oui	
A) Pour une délivrance qualification vol de nuit sur avion « QVN(A) » :	
- Avoir effectué 5 heures de vol de nuit comprenant au minimum 1 heure de navigation en campagne, et 5 décollages et atterrissages complets en solo ou 25 heures en qualité de pilote aux commandes (PF) dont 10 heures sans jumelles de vision nocturne (JVN) : <input type="checkbox"/> Oui	
Sur hélicoptère : <input type="checkbox"/> Oui	
A) Pour une délivrance qualification vol de nuit sur hélicoptère « QVN(H) » :	
- Au moins 100 heures de vol en tant que pilote d'hélicoptère après la délivrance du brevet militaire : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Dont 60 heures en tant que commandant de bord : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Et au moins 20 heures en vol sur campagne : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Au moins 10 heures d'instruction au vol aux instruments sur hélicoptère ou sur dispositif d'un type agréé : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Au moins 5 heures de vol de nuit comprenant au moins 3 heures d'instruction en double commande : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- Et 5 circuits solo de nuit, chaque circuit incluant 1 atterrissage et 1 décollage ou 25h en qualité de pilote aux commandes (PF) dont 10 heures sans jumelles de vision nocturne (JVN) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Cachet de l'autorité militaire :

3/3. Validation des données renseignées (Par l'autorité militaire)			
Nom et prénom du responsable pédagogique de l'ATO de l'armée ou son délégataire			
N° ATO			
Atteste des informations renseignées par le candidat (Section 1/3), de la détention du titre militaire requis et l'expérience minimum (Section 2/3) indiquées dans « Information navigant »			
Fait à		Signature	
Le		(Cachet)	

Dans le cas d'un pilote qui aurait quitté l'armée, le pilote devra se rapprocher de l'ATO ayant effectué la formation afin que ce dernier vérifie dans ses archives afin d'attester des différentes exigences demandées.